



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

***Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial***

Bureau de l'environnement et du développement durable

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)
ISDND Roumagayrol – Pierrefeu-du-Var

Réunion du 02 juin 2026

Commission de Suivi de Site (CSS)

ISDND Roumagayrol – Pierrefeu-du-Var

Réunion du 02 juin 2026

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 29 AVRIL 2026

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

GIUDICELLI Lucien	SOUS-PRÉFET DE TOULON	Présent
FRASSA Hélène	PRÉFECTURE DU VAR	Présente
COLLAR Mélanie	PRÉFECTURE DU VAR	Présente
ASTIER Olivier	DREAL PACA - UD 83-06	Présent
PONS Raphaël	DREAL PACA - UD 83	Présent
DI NATALI Patrick	SDIS DU VAR	Présent
	ARS	Représentée
	DDTM	
	DREETS	

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

MARTINELLI Patrick	MAIRIE DE PIERREFEU-DU-VAR	Présent
CLODY Laurence	MAIRIE DE COLLOBRIÈRES	
DE CANSON François	MAIRIE DE LA LONDE-LES-MAURES	
HECKMANN Ingrid	MAIRIE DE PUGET-VILLE	Présente
AMRANE Christine	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR	

Suppléants

LE COCHONNEC Adrien	MAIRIE DE PIERREFEU-DU-VAR	Présent
RIZZO Jean-Pierre	MAIRIE DE COLLOBRIÈRES	Présent
MARTINEZ Bernard	MAIRIE DE LA LONDE-LES-MAURES	
ROUX Jean-Pierre	MAIRIE DE PUGET-VILLE	Présent
GUISIANO Jean-Martin	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR	

COLLÈGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

MARCEL Martine	PROTECTION DE L'ENVIRON. PIERREFEUCAIN	Présente
PEUVRIER Daniel	AVSANE	Représenté
PIERRE Michel	UDVN - FNE83	Présent
DANCETTE Robert	FDPPMA	Présent

COLLÈGE « EXPLOITANT »

Titulaires

ANTONSANTI Hervé	AZUR VALORISATION	Présent
YUSTE Christine	AZUR VALORISATION	Présente
GUIRRIEC Yves	AZUR VALORISATION	Présent

Suppléants

DEVALLE Frédéric	AZUR VALORISATION	
BONIFACIO Philippe	AZUR VALORISATION	
CHEZE Anne-Charlotte	AZUR VALORISATION	Présente

COLLÈGE « SALARIÉS »
Titulaires

DANESI Mehdi	AZUR VALORISATION	Présent
HANOU Nordine	AZUR VALORISATION	
STEBIG Nathalie	AZUR VALORISATION	Représentée

Suppléants

DANESI Guy	AZUR VALORISATION	
FAUCHET David	AZUR VALORISATION	
REMONDON Pascal	AZUR VALORISATION	

SECRETARIAT

JEAUNEAU Nicolas	CYPRES	Présent
------------------	--------	---------

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS DANS L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

LAPREE Nelly	MAIRIE DE COLLOBRIÈRES	Présente
--------------	------------------------	----------

COLLÈGE « EXPLOITANT »

THIERY Laurent	AZUR VALORISATION	Présent
----------------	-------------------	---------

La réunion débute à 10h10

Monsieur Giudicelli, Secrétaire Général de la préfecture du Var et Sous-Préfet de Toulon, introduit la réunion.

En préambule, Mme Laprée demande à recevoir le rapport d'activités de l'année 2024.

Mme Yuste indique que le rapport 2024 a été envoyé courant 2025, un nouvel envoi sera effectué.

QUORUM

Membres: 21

Quorum : 11 (la moitié des voix délibératives)

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT (10 VOIX/MEMBRE) :	3 PRÉSENTS - 1 POUVOIR / 6 MEMBRES SOIT 40 VOIX SUR 60
COLLÈGE COLLECTIVITÉS (12 VOIX/MEMBRE) :	3 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 5 MEMBRES SOIT 36 VOIX SUR 60
COLLÈGE RIVERAINS / ASSO. (15 VOIX/MEMBRE) :	3 PRÉSENTS - 1 POUVOIR / 4 MEMBRES SOIT 60 VOIX SUR 60
COLLÈGE EXPLOITANT (20 VOIX/MEMBRE) :	3 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 3 MEMBRES SOIT 60 VOIX SUR 60
COLLÈGE SALARIÉS (20 VOIX/MEMBRE) :	1 PRÉSENT - 1 POUVOIR / 3 MEMBRES SOIT 40 VOIX SUR 60

TOTAL : 13 PRÉSENTS - 3 REPRÉSENTÉS = 16 MEMBRES (SOIT 236 VOIX) SUR 21 MEMBRES (300 VOIX).

Le quorum est atteint. La Commission de Suivi de Site peut délibérer valablement.

Information est faite à l'assemblée de la modification du règlement intérieur de la CSS, en son article 6, confiant le secrétariat de la CSS au CYPRES.

LA PRÉSIDENTE EST ASSURÉE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DU VAR.

DÉSIGNATION DU BUREAU À LA SUITE DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE RENOUVELLEMENT DE LA CSS DU 29-04-2026

Dans le cadre du renouvellement de la CSS, un bureau composé d'un représentant par collège est mis en place.

Sont désignés :

COLLÈGE ADMINISTRATION :	DREAL
COLLÈGE COLLECTIVITÉS :	PATRICK MARTINELLI, JEAN-PIERRE RIZZO
COLLÈGE EXPLOITANTS :	HERVÉ ANTONSANTI
COLLÈGE SALARIÉS :	NATHALIE STEBIG
COLLÈGE RIVERAINS :	MARTINE MARCEL

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 236

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE CSS DU 19 NOVEMBRE 2024

Un vote sur l'approbation du compte rendu de la CSS du 19 novembre 2024 est demandé.

Une question est formulée par M. Pierre concernant l'absence du bilan des gaz à effet de serre, contrairement aux accords de l'année passée.

Mme Yuste s'engage à fournir ce bilan rapidement, il sera annexé au présent compte-rendu.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 236

BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SITE PAR L'EXPLOITANT POUR L'ANNÉE 2025

M. Thierry présente un diaporama (en annexe).

Tonnages traités :

ISDND : 191 123 tonnes stockées en 2024 et 133 000 tonnes en 2025. Ces volumes incluent des quotas exceptionnels dus à des arrêts techniques des UVE de Nice et Toulon.

Pré-tri/Transit : ~30 000 tonnes/an, principalement des encombrants.

Mâchefers : ~70 000 tonnes/an. En 2025 une grande quantité a été valorisée pour le reprofilage du site (couverture et aménagement de piste).

Biodéchets : 7 000 tonnes en 2024, 6 600 tonnes en 2025.

Principaux travaux et investissements :

2024 : Mise en service d'une nouvelle unité de valorisation (janvier), d'une plateforme de mise en balle, et réalisation de fouilles pour l'alvéole 4.

2025 : Importants travaux de terrassement pour l'alvéole 4, reprise du bassin d'eaux pluviales B1, aménagement d'un carrefour sur la RD, et installation de deux presses à balles.

Lixiviats et Biogaz :

La pluviométrie élevée en 2024-2025 a augmenté la production de lixiviats. Une nouvelle station d'osmose a été acquise en décembre 2025, portant la capacité à 300 m³/jour.

Le captage du biogaz est en extension, avec plus de 1,5 million de m³ collectés et valorisés chaque année. Sa valorisation est de 94% en 2024 et 83% en 2025.

Conformité Réglementaire et Inspections :

Capacités autorisées : La capacité annuelle de l'ISDND a été portée à 124 000 t pour 2025 et 123 000 t pour 2026 par arrêtés préfectoraux, pour répondre aux besoins régionaux. La fin d'exploitation théorique est le 21 juillet 2037.

Inspections et mises en demeure :

Plusieurs visites d'inspection ont eu lieu en 2024 et 2025 (air, déchets, eaux, incendie).

Une mise en demeure en octobre 2024 a exigé l'installation de dispositifs de détection d'incendie (caméras thermiques), désormais en place.

Des non-conformités mineures ont été relevées lors d'inspections IED en 2025.

Nuisances olfactives :

Suite à des signalements portant sur les odeurs qui ont débutées principalement à partir de juillet, ont été mises en place un certain nombre d'actions, avec notamment la mise en place d'un jury de nez qui regroupe aujourd'hui une douzaine d'habitants volontaires qui ont été formés et qui ont maintenant un dispositif via QR code pour pouvoir faire des signalements qui sont remontés et transmis directement au bureau d'études SOCOTEC qui fait l'analyse et le bilan de ces relevés. Des audits ont été réalisés par le bureau d'étude SOCOTEC, sur le site pour les sources d'émission d'odeurs et dans le village, notamment lié au passage des camions.

Au niveau du personnel du site, des stations de rondes ont été mises en place, les personnes du site ont été formées et vont faire le tour de ces points-là pour repérer les odeurs éventuelles à différentes périodes de la journée.

Tous les signalements faits sur la plateforme Atmosud sont relevés et font l'objet d'un rendu régulier.

Le début des signalements coïncide avec le début des travaux d'aménagement du site 4 en juillet. Il y a aussi eu des pics qui ont été identifiés de manière assez fine, notamment à un moment donné, le quai qui se déplace au fur et à mesure de l'exploitation pour suivre l'exploitation, pour être au plus proche de la zone où les déchets sont déposés. Ça évite que les compacteurs soient obligés de pousser les déchets sur des centaines de mètres. Lors de ces phases-là, on brasse un peu les premiers couches de déchets et elles veulent être à l'origine de production d'odeurs. Cela a été le cas notamment en septembre dernier.

Perspectives 2026 :

Nous avons eu, de la même manière que pour 2025, un arrêté complémentaire de la part de la DREAL pour augmenter temporairement la capacité à 123 000 tonnes au lieu de 100 000 qui étaient prévues sur l'arrêté préfectoral. Donc nous avons eu 124 000 en 2025, 123 000 en 2026.

M. Antonsanti : C'est un arrêté régional qui a rééquilibré les autorisations de l'ensemble des centres de stockage pour faire face à un besoin, sachant que dans notre planification régionale, on est la seule région de France qui avait déterminé des capacités autorisées pour les centres de stockage qui étaient inférieures en 2025 à la moitié des tonnages qu'on avait gérés en 2010. Nous étions allés au-delà des objectifs de la loi de transition énergétique et du coup, il y a eu un petit rééquilibrage et c'est pour ça qu'il y a eu pour le site de Pierrefeu du Var, 23000 tonnes autorisées supplémentaires.

En 2024 et 2025, les tonnages supplémentaires sont liés à des travaux sur des installations structurantes régionales. L'UVE de Nice, recevait 310 000 tonnes avant travaux, elle fonctionne aujourd'hui à 380 000 tonnes. Chaque année maintenant, elle est capable de réceptionner 70 000 tonnes de plus que ce qu'elle faisait avant qu'elle ne soit arrêtée. C'est la même chose qui avait été fait pour l'usine de Toulon. C'est un bon investissement puisque maintenant la région bénéficie entre Nice et Toulon de 140 000 tonnes de capacité supplémentaire chaque année.

QUESTIONS-RÉPONSES

Mme Laprée : Au niveau régional, qu'est-ce qui est prévu en 2026 ?

M. Astier : Il y aura des travaux sur l'UVE d'Antibes en 2027

Mme Laprée : Au niveau régional, est-ce qu'il y a d'autres sites tels que Roumagayrol où orienter ces déchets ou à chaque fois c'est forcément Roumagayrol ?

M. Astier : Il y a d'autres ISDND. Les ordures ménagères résiduelles de la partie ouest du département des Alpes-Maritimes vont, dès lors qu'elles sont traitées par le syndicat de gestion SMED, plutôt vers une installation qui est à Bagnols-en-Forêt. On a en fait cet équilibre entre les UVE et les ISDND qui nous permet de prévoir la solution ultime qui est vraiment un dernier recours pour l'enfouissement définitif quand l'incinération ne marche pas.

M. Antonsanti : De façon plus large il y a 2 critères fondamentaux que la DREAL utilise pour déterminer quel site peut dépanner. C'est le principe de hiérarchisation des modes de traitement (on essaie au minimum d'être à une hiérarchie équivalente) et le principe de proximité pour limiter en distance le déplacement des déchets.

M. Astier : L'objectif initial, c'est la prévention et la réduction de la production des déchets. Le tri à la source est l'affaire de tous.

Mme Yuste : Nous avons eu des investissements importants pour favoriser encore plus la hiérarchie de traitement :

sur l'unité de tri et valorisation (ligne automatisée pour renforcer la valorisation matières et la valorisation énergétique),

dans l'unité de déconditionnement des biodéchets (la partie organique triée sélectivement fait l'objet d'une valorisation énergétique en méthaniseur et matières/organique par épandage des digestats)

et au niveau des presses à balles qui permettent de favoriser le retour aux UVE (valorisation énergétique) (pour éviter l'enfouissement en ISDND).

M. Pierre : L'objectif que vous connaissez tous, c'est le fameux bilan carbone, c'est de baisser les gaz à effet de serre. Et dans le traitement de nos déchets, c'est la mise en déchets, comme à Pierrefeu, et l'incinération qui produisent plus de gaz à effet de serre. Vous l'avez rappelé, ça dépend du tri à la source. Quand est-ce que le centre de tri de la Valette sera opérationnel et quelle sera l'incidence ?

M. Astier : Le futur centre de tri du SITTOMAT se situe à La Farlède. Il est voué à faire du tri pour les collectes sélectives et doit théoriquement être mis en service à l'automne 2026. Il visera à traiter effectivement les collectes sélectives de l'agglomération toulonnaise. Néanmoins, nous sommes dans une CSS sur l'ISDND, ce n'est pas l'instance prévue pour aborder d'autres installations de gestion des déchets dans le département.

Mme Yuste : Pour précision, cette activité est indépendante de l'activité de l'écopôle parce nous ne recevons que les encombrants, c'est à dire le tout-venant de déchetterie. Tous les matériaux qui concernent la collecte sélective en vue d'une valorisation matière vont des centres de tri dédiés comme celui qui va être mis en place à La Valette. La mise en place de ce centre de tri n'aura que peu d'incidence sur l'activité de l'Écopôle, parce qu'Azur Valorisation traite d'autres déchets.

M. Rizzo : Nous ne mettons pas en cause les rendus des bureaux de contrôle, mais est-ce que l'État ne peut pas diligenter avec ses propres moyens une étude ? Ça a été fait par le prestataire, et je n'en mets pas en doute la véracité, mais est-ce que vous, État, vous avez la faculté de générer ce genre de contrôle aussi sur les odeurs ?

M. Astier : Vous avez vu qu'il y a une présentation graphique qui est assez importante d'Azur Valorisation qui a été faite, qui montre que finalement les signalements sont beaucoup moins nombreux et qui a pu expliquer pourquoi il y a eu des pics de signalement en octobre notamment. Évidemment, c'est quelque chose qu'on suit de près.

M. Rizzo : S'il y a des signalements, on va revenir vers l'exploitant, on va lui demander ce qui s'est passé. Vous avez évoqué des opérations de travaux de connexion qui sont tout à fait entendables et c'est la réalité du site. Mais après il y a la partie plutôt climatique qui influe. Donc est-ce que là-dessus il y a des solutions ?

M. Antonsanti : Dans chaque signalement sont notés les conditions météo, les horaires, pour chercher tout ce qui est récurrent et venir lutter contre ce qui peut, de façon récurrente, entraîner des odeurs.

M. Guirriec : Nous avons déjà mis en place une organisation dépendante de la météo. C'est à dire que l'on va essayer lors d'interventions de travaux, d'aménagement, d'anticiper par rapport à la météo, s'il y a une pression atmosphérique, une destination du vent. Si on a une pression

atmosphérique avec un air qui vient du Nord ou du Sud qui va être légèrement très faible, ça va automatiquement transporter les molécules. Aujourd'hui, on peut également percevoir d'autres odeurs qui ne sont pas liées au site mais qu'on va pointer aujourd'hui sur le site.

Mme Laprée : Vous anticipez les odeurs par rapport aux saisons ?

M. Guirriec : On anticipe par rapport à nos besoins d'exploitation parce que la priorité c'est l'exploitation et l'évolution de l'exploitation au jour le jour. Quand on fait des travaux, on ne décide pas de les faire 15 jours avant, ce sont des choses que l'on anticipe, mais quand on est dans la phase de travaux, on ne peut plus s'arrêter et on est obligé de le faire parce que l'exploitation continue. Pour revenir à votre question, c'est à dire que si on s'aperçoit que pendant un certain temps, la pression atmosphérique va être basse en période hivernale, on va éviter de venir décaisser ou gratter des matériaux.

M. Thiery : Nous avons missionné le bureau d'étude pour faire un bilan à 6 mois. Ils vont reprendre à la fois tous les signalements qui ont été faits, les coupler avec la météo (pluviométrie, température, vent) et aux données d'exploitation. Ils vont pouvoir nous donner des pistes d'amélioration et d'adaptation par rapport à ces enjeux-là.

Mme Yuste : Nous avons un jury de nez avec des gens qui sont très proches du site. Ils ont été formés spécifiquement, c'est à dire ils savent reconnaître ce que c'est qu'une odeur de biogaz, une odeur de biodéchets, une odeur d'ordures ménagères fraîches, de façon à vraiment avoir une information très fine et nous aider à bien adapter l'exploitation. Maintenant, on ne peut pas vous dire qu'il n'y aura plus jamais un signalement parce que le jury de nez est très proche du site et formé dans cet objectif. Si on a un signalement tous les deux jours et bien quelque part c'est presque parce qu'on a presque atteint l'objectif.

M. Astier : Jusqu'à quand est en place le jury de nez et de combien de personnes est-il composé ?

Mme Yuste : Toutes les personnes qui ont souhaité faire partie du jury de données en font partie. Nous n'avons pas choisi les personnes. Pour le moment il n'y a pas de raison que le dispositif soit arrêté. Aucune échéance n'a été fixée.

M. Martinelli : Nous avons contacté tous ceux qui se plaignaient sur les réseaux, certains en font partie mais pas tous.

M. Guirriec : Il faut noter également que certains camions sentent quand ils traversent le village. Ces camions qui viennent de l'extérieur, qui viennent de chez nous, qui traversent le village, qui vont rester un peu dans le village, engendrent des odeurs. Les gens signalent qu'il y a des odeurs et nous on vient vérifier s'il y a une corrélation. On s'aperçoit que l'odeur peut venir aussi parce que ça passe le village.

Mme Yuste : Nous avons eu une grosse action auprès des transporteurs pour vérifier qu'ils avaient bien des camions étanches. Nous avons demandé à SOCOTEC de faire un travail spécifiquement sur le transport. Aujourd'hui nous avons dit à certains apporteurs "vous changez de camion ou vous ne venez plus".

M. Martinelli : Les camions étanches devraient être une obligation, on les sent encore ! Il faudrait également restreindre un petit peu les zones de tri, si on avait quand même un bâtiment fermé pour traiter les biodéchets, pour traiter les mises en balles et les envois, ça serait un vrai plus.

Mme Yuste : SOCOTEC, de manière certaine, a bien dit clairement que les signalements qui étaient faits venaient, au niveau du site, de l'ISDND.

M. Pons : Est-ce que le jury de nez va jusqu'à Collobrières ?

Mme Laprée : Nous n'avons été réellement associés, mais aimerions pouvoir également diffuser l'information.

M. Thiery : La difficulté est que le QR Code est rattaché à une adresse fixe, c'est délicat pour une personne qui croise un camion. Si on n'a pas la localisation précise, on ne peut pas l'exploiter de manière objective. Mais nous vous contacterons pour en parler.

M. Astier : Il serait pertinent qu'Azur Valorisation mette à disposition une adresse mail ou un contact téléphonique pour que l'ensemble des collectivités ou riverains à proximité puissent signaler s'il y a un problème d'odeur ou un problème d'envol de plastiques.

M. Pons : Je ne peux qu'encourager les élus à sensibiliser les riverains à utiliser ces QR codes parce c'est vraiment une base de données très importante pour nous et pour l'exploitant. Si j'ai 40 signalements en une semaine, c'est sûr que je vais aller voir le site et je leur demanderais ce qui se passe. C'est vraiment pour nous une donnée d'entrée qui est essentielle.

Monsieur Astier détaille l'activité de la DREAL puis Monsieur Pons présente un diaporama (voir annexe). Azur Valorisation est un établissement prioritaire qui est inspecté au moins une fois par an, souvent plusieurs fois dans l'année.

Diapo 5 - Deux inspections ont été réalisées en 2024 :

Inspection du 13/06/2024 : En lien avec la prévention des nuisances olfactives ainsi qu'à la prévention de la pollution des eaux issues de la plateforme du déconditionneur de biodéchets. Des demandes d'actions correctives ont été formulées suite à cette visite, notamment de disposer d'un volume de rétention de 2 700 m³ pour les eaux d'extinction de la plateforme et de mesurer les débits en simultané de chaque poteau incendie.

Inspection du 23/07/2024 : Programmée suite à un départ d'incendie le 19 juillet 2024 au niveau de l'alvéole de l'ISDND en cours d'exploitation. La visite avait pour objectif de vérifier les mesures prises par l'exploitant pour gérer correctement l'événement et de s'assurer du respect de la réglementation applicable. Elle a permis de constater que l'exploitant ne respectait pas ses obligations vis-à-vis de la réglementation applicable en matière de maîtrise des risques accidentels. L'exploitant a été mis en demeure, par arrêté préfectoral du 11 octobre 2024, notamment de mettre en place des dispositifs de détection des départs d'incendie et de disposer d'un Plan de Défense contre l'Incendie conforme.

M Rizzo : Avez-vous une remontée d'alarme au niveau du SDIS ? Vous avez du personnel H24 ?

M. Guirriec : Nous avons une douzaine de caméras thermiques et toujours une personne en permanence sur le site (personnel d'exploitation ou société de gardiennage formée à la sécurité). Si détection d'alarme, nous avons une astreinte avec des cadres, agents d'exploitation et conducteurs d'engins qui peuvent intervenir. On a une procédure de gestion de l'incendie par rapport à notre présence sur site et à l'ampleur de l'incendie. Si l'incendie prend une ampleur importante, comme on a eu il y a 15 jours, il y a intervention du SDIS qui vient en secours en supervision et nous accompagne dans l'extinction de l'incendie.

Lors du dernier incendie, il y a 15 jours, on a eu le déclenchement à 20h00, le conducteur d'engin d'astreinte est intervenu dès 20h10, les pompiers sont arrivés à 20h30 et le directeur d'exploitations peu après. A 20h50, le feu était maîtrisé et atteint. Les pompiers sont partis à 21h20. Le conducteur d'astreinte est resté jusqu'à 1 h du matin pour réapprovisionner le stock de terre et le vigile a surveillé le reste de la nuit.

Notre plus gros problème, ce sont les fusées de détresse qui ne devraient pas y être, qui est un déchet interdit, et les batteries au lithium qui deviennent une grosse problématique.

Mme Yuste : Nous étions en retard par rapport aux exigences de date de l'arrêté ministériel, c'est certain. Mais comme on a un site complexe et que nous voulions mettre les caméras thermiques également au niveau de l'UTV comme sur les autres installations, ça a demandé du travail un peu plus long que ce qu'on avait imaginé, de façon à mettre une action coordonnée quand même. Mais nous avons totalement pris note.

Diapo 6 - Inspection du 15/07/2025 :

En lien avec à l'application de la directive IED notamment les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) relatives au traitement des déchets. Dans l'ensemble, le site est conforme à la réglementation susvisée.

Quelques points font néanmoins l'objet de demandes d'actions correctives et justificatifs : réparation du débourbeur-déshuileur des eaux de ruissellement (hors casiers), correction du défaut d'étanchéité sur la ligne biogaz de l'oxydeur thermique, mise à jour des plans, installation des affiches de fonctionnement dans le local des vannes. Cette visite a également permis de constater la mise en place des dispositifs de détection visés par l'arrêté de mise en demeure.

Diapo 7 - Incidents :

Il est dommage que ce point n'ait pas été abordé par l'exploitant.

Mme Yuste : C'est un oubli de notre part, tout figure dans les rapports.

M. Astier : Je vous invite à le présenter l'année prochaine.

En 2024, 3 départs de feu et plusieurs déclenchements du portique de détection de radioactivité. En 2025, 2 départs de feu, plusieurs déclenchements du portique de détection de radioactivité et présence de grenades et obus dans l'UTV.

M. Guirriec : Je précise que la grenade était intransportable et c'est le service déminage qui l'a faite exploser sur le site parce qu'elle est tombée sur la table de tri au milieu du personnel.

M. Yuste : En mai vous avez les fusées de détresse, les bateliers se débarrassent de leurs fusées parce qu'ils les renouvellent à la fin des périodes de péremption au lieu de les mettre en collecte sélective.

Diapo 8 - Inspections 2026 sur la qualité déchets entrants

Contrôle le 30/01/26 sur cinq camions ainsi que sur le respect des conditions de déchargement (documents préalables requis, traçabilité des déchets, caractérisation des déchets, etc.) : 3 camions non-conformes (plus de 30 % de masse volumique de déchets valorisables) qui étaient insuffisamment triés. La société Pizzorno a tracé ces non-conformités (Fiches Anomalies) et a adressé un courrier de sensibilisation aux apporteurs.

Contrôle le 04/05/26 sur une dizaine de camions en collaboration avec la brigade de Gendarmerie de Pierrefeu-du-Var : camions conformes (moins de 30 % de masse volumique de déchets valorisables), sauf un seul camion (transporteur Ottaviani) qui était mal trié. Il a été isolé et Pizzorno a pris des mesures immédiates (tri manuel de la benne à la pelle) et envisagera des sanctions financières dans un second temps.

L'Unité Départementale des Alpes-Maritimes et du Var va prochainement envoyer des courriers aux producteurs de déchets afin de leur rappeler les règles et leurs obligations en matière de tri.

M. Rizzo : On voit fréquemment des camions avec des plaques étrangères qui stationnent la nuit sur la commune.

M. Guirriec : Nous sommes une unité de valorisation. Sur notre plateforme de valorisation mâchefers, nous avons des ferreux et des non-ferreux qui repartent aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne ou en Italie. C'est de la valorisation matière. Les transporteurs viennent forcément avec des plaques étrangères. Il y a des camions qui viennent nous livrer des produits ou des PEHD avec des plaques espagnoles ou italiennes. C'est vrai qu'on voit une multitude de plaques nationales, mais sachez qu'à l'entrée du site, qu'elle que soit la plaque, le contrôle est fait. Et toutes les plaques étrangères que vous voyez, ce sont souvent des camions qui dorment sur place et qui viennent chercher de la matière pour repartir le lendemain en extérieur parce qu'à 17h ou 18h00, on arrête de charger.

On a tout une panoplie de contrôles transfrontaliers pour suivre nos matières valorisables qui partent à l'étranger parce qu'en France, parfois on n'arrive pas à les valoriser. Aujourd'hui, beaucoup d'usines de valorisation françaises ne reprennent plus de matière, donc on est obligé de trouver des repreneurs à l'étranger. C'est pour ça que vous avez des plaques d'immatriculation étrangères, mais il n'y a aucun déchet, et je vous le garantis, qui vient de l'étranger ou hors de notre périmètre d'autorisation.

M. Rizzo : Je crois que c'est un manque de communication, je suis content d'entendre ce que vous venez de dire, et on va porter la parole. Pour le commun des administrés, tout arrive à Roumagayrol et rien n'en sort, c'est une piste de communication.

M. Guirriec : Je vous propose de venir nous voir, nous ferons une visite du site et on vous expliquera toute la procédure de contrôle avec grand plaisir.

M. Yuste : Quelques précisions par rapport à ces contrôles qualité. La réglementation aujourd'hui en matière de qualité de déchets entrants dans les ISDND est très mal faite. Aujourd'hui, réglementairement un chargement qui contient jusqu'à 70% de valorisable peut rentrer dans une ISDND. Nous demandons instamment à nos administrations de faire en sorte que cette loi change parce que nous, de notre côté, on fait en sorte sur le site d'aller bien au-delà de ce que demande la réglementation. Mais ça nous pose des difficultés par rapport aux apporteurs qui savent lire la réglementation et qui nous disent : mais de quel droit ? Et ensuite en matière de qualité de déchets, la difficulté effectivement c'est que les limites sont massives et en plus les éléments doivent être recyclables, donc non souillés.

Néanmoins, lorsqu'on le signale aux apporteurs, on signale que le carton ou le plastique soit souillé ou pas parce qu'on considère que s'il y avait eu une collecte sélective suffisante en amont, on ne le retrouverait pas souillé sur le site. Nous avons mis en place différentes démarches pour faire en sorte de contrôler cette qualité des déchets, signaler aux apporteurs et faire du tri complémentaire par rapport à aux apports qui sont fournis.

M. Pons : En effet la réglementation est ce qu'elle est. On utilise nos leviers internes pour la modifier, mais nous considérons que pour un site de la taille d'Azur Valorisation et du groupe Pizzorno, des moyens supplémentaires peuvent être mis en place, notamment pour son exemplarité vis-à-vis des ISDND. Nous sommes là aussi pour parfois faire de la sur qualité, étant donné que c'est pour le bien commun.

Peut-être pouvez-vous aller un peu plus loin, notamment sur la mise en place de sanctions économiques que vous pourriez contractuellement avoir avec vos apporteurs, ce sont des leviers qui sont intéressants à voir en interne. De notre côté nous allons faire un courrier aux apporteurs pour les sensibiliser sur les aspects réglementaires en supplément de l'information faite par l'exploitant.

M. Yuste : Quand on le signale ça a son effet, on le voit notamment par rapport aux surcharges. Lorsqu'on fait les courriels avec des signalements, on leur met quels camions étaient concernés, quel pourcentage, etc. et on leur demande de faire le nécessaire. On voit qu'il y a de vrais effets.

M. Antonsanti : Par ailleurs, on a déjà dans nos dispositions contractuelles des éléments financiers où, si on refuse le déchet, on peut être amené dire "Vous allez le passer sur la plateforme de tri, ce sera à tel prix, etc. " On a déjà des choses, oui, on a déjà des choses.

M. Yuste : C'est l'étape de 2027. Effectivement, on a des conditions financières dans nos contrats, mais aujourd'hui elles sont liées aux aspects réglementaires et notamment à la présence de déchets interdit et les aspects réglementaires liés au contenu valorisable. L'année prochaine nous mettrons une clause qui est que lorsque le déchet contient une part de valorisable importante, à définir, le déchet sera envoyé à l'UTV et ils devront payer les frais. Concrètement on le fait déjà aujourd'hui mais on ne leur fait pas payer.

Mme Laprée : Signalez-vous également les camions sales, pas bâchés ?

M. Guirriec : De plus en plus oui.

M. Pons : C'est un sujet intéressant, peut-être que pour les prochaines présentations de CSS, il peut y avoir un bilan du nombre de camions, du nombre de fiches d'anomalies relevées, des actions que vous menées à la suite de ces anomalies, voire aussi peut-être une courbe qui nous permet de voir que plus l'année passe et moins il y a de fiches d'anomalies ce qui démontrerait que vos sensibilisations, vos actions que vous avez menées, sont efficaces. S'il faut côté services de l'État refaire des courriers comme on va faire aux apporteurs qui ont été non conformes à ceux qui ont été détectés dans les deux visites de janvier et de mai, on le fera sur la base de nos données.

M. Pons : Concernant le SDIS, j'ai oublié un point sur la mise à jour d'un logiciel interne qui s'appelle Remocra, permettant de suivre les débits des poteaux incendie, etc. Il a été relevé dans plusieurs rapports, que les débits n'étaient pas suffisamment dimensionnés ou suffisamment mesurés. Il y a un travail à mener avec le SDIS après la CSS pour mettre à jour la base de données, sur la disponibilité des poteaux, le débit et l'accessibilité.

M. Di Natali : Je sollicite le service de l'inspection afin qu'ils puissent organiser une visite sur site entre l'exploitant, le SDIS et le service de l'État, et qu'on puisse faire un point complet sur l'état de la défense incendie concernant le site, de manière ce qu'on puisse mettre à jour la base de données et organiser la réception en particulier de votre réserve incendie de 200m³ qui n'a jamais été réceptionnée. Après la CSS il est important que nous fassions le point sur la défense incendie, je ne la remets pas en cause mais sur la synthèse qui a été établie il y a eu plusieurs points négatifs.

M. Antonsanti : Cela ne fait pas débat, nous nous tenons à votre disposition.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 12h30.

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Lucien GIUDICELLI

Toulon le, - 6 AOUT 2026